

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00119

Numéro SIREN : 493 091 102

Nom ou dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 11032

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SAS 20H40 PRODUCTIONS
58 rue Brûle Maison
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Numéro RCS : 493 091 102

Numéro Gestion : 2007B00119

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 58 rue Brûle Maison
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 15/09/2020

Sous le numéro : 11032

Délivré à Lille-Métropole le 28 septembre 2020

Le Greffier,



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 20H40 PRODUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 58 rue Brule Maison 59000 LILLE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 0 1 9			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 782	1 242
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	8 620	8 620
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 391	1 892
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 173	4 200
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	300	300
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI	304	304	
TOTAL (II)		BJ	BK	61 967	7 939	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 200	345 865
		Autres créances (3)	BZ	CA	276 303	276 303
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	11 546	259 442
Disponibilités		CF	CG	463 828	463 828	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	48 944	48 944	
	TOTAL (III)	CJ	CK	16 746	1 394 385	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	78 713	1 402 325	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
CP			CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

"Certifié Conforme"

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20H40 PRODUCTIONS	Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 625 ..)	DA	7 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	483 260
	Report à nouveau	DH	467 292
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 004
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	198
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	21 071
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	232 551
	Dettes fiscales et sociales	DY	123 263
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	16 608
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	26 687
	TOTAL (IV)	EC	420 380
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 402 325
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	420 380	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	198	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		France		Exercice N		Total		
				Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : SAS 20H40 PRODUCTIONS Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 181 612	FH	114 282	FI	2 295 894	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 181 612	FK	114 282	FL	2 295 894	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	55 918	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 111	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 360 925
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 602 409	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 375	
	Salaires et traitements*					FY	438 821	
	Charges sociales (10)					FZ	199 390	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 949
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	84 165	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 345 111	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 813	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 766	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	8 766	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	11 546	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	11 546	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 780)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 033	

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20H40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	910	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	910	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	591	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	591	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	318
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(9 652)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 370 601
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 347 596
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	23 004
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 111
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	79 743	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
			obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			591		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				910	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.		TOTAL I				CZ	D8	D9		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL II				KD	16 250	KE	KF		1 395	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	14 316	KT	KU		1 967	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX			
		Matériel de transport *				KY	6 748	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 596	LC	LD		1 029	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL	LM				
	TOTAL III				LN	48 661	LO	LP		2 996		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T			
		Autres participations				8U	300	8V	8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	150	1U	1V		154			
TOTAL IV				1Q	450	1R	1S		154			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	65 361	0H	0J		4 545			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.		TOTAL I				IN	C0	D0		D7		
		TOTAL II				IO	LV	LW		17 645		
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ				
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC				
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF				
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS	MG	MH	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	16 284		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	6 748		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	28 625		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB				
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF					
TOTAL III				IY	NG	NH	51 658		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	0U	M7	0W				
	Autres participations				I0	0X	0Y	300		0Z		
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	304		2G		
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	604		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0K	0L	69 907		0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 20H40 PRODUCTIONS** Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 16 250	PF 152	PG	PH 16 402
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 14 316	QA 75	QB	QC 14 391
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH 6 748	QI	QJ	QK 6 748
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 21 702	QM 2 722	QN	QO 24 424
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU 42 767	QV 2 797	QW	QX 45 565
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN 59 017	ØP 2 949	ØQ	ØR 61 967	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 20H40 PRODUCTIONS** Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	5 200	6U	6V	6W	5 200
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		11 546	6Z	7A	11 546
	TOTAL III	7B	5 200	11 546	TZ	UA	16 746
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 200	11 546	UC	UD	16 746
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	11 546	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	304	UV		UW	304			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 486		5 486					
	Autres créances clients		UX	345 579		345 579					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	89 534		89 534				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 947		24 947				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	150 000		150 000					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	11 822		11 822					
	Charges constatées d'avance		VS	48 944		48 944					
	TOTAUX		VT	676 617	VU	676 313	VV	304			
RENOUVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	198		198					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	232 551		232 551						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 258		26 258						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 479		42 479						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42 035		42 035					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 490		12 490					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	21 071		21 071						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 608		16 608						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	26 687		26 687						
TOTAUX		VY	420 380	VZ	420 380						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	26 256
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
Provision dépréciation des titres		9D	11 546 9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	11 546 YO
		↓ ligne W1	↓ ligne W1'

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS						Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	467 292	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB			
					{ - Autres réserves	ZD	173 068		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	203 068		Dividendes	ZE	30 000		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	0F	670 361		Report à nouveau <small>(NB. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	TOTAL II	ZH	670 361	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	468 084			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	212 076			
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	22 450			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 357		ST	899 797			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 602 409			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 106			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	11 269			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	17 375			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	143 417			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	185 084			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				0B	487 248			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Si non 0	ZR 0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 20H40 PRODUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 402 325 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 004 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 840 euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 250	1 395		17 645
Immobilisations incorporelles	16 250	1 395		17 645
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 316	1 968		16 284
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 596	1 029		28 625
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	48 661	2 997		51 658
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300			300
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	150	154		304
Immobilisations financières	450	154		604
ACTIF IMMOBILISE	65 361	4 546		69 907



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 395	2 997	154	4 546
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 395	2 997	154	4 546

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
 Virements vers l'actif circulant
 Cessions
 Scissions
 Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 250	152		16 403
Immobilisations incorporelles	16 250	152		16 403
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 316	75		14 392
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 703	2 722		24 425
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 768	2 797		45 565
ACTIF IMMOBILISE	59 018	2 950		61 968



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 676 618 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	304		304
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	351 065	351 065	
Autres	276 304	276 304	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	48 945	48 945	
Total	676 618	676 314	304

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	90 927
Total	90 927



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 625,00 euro décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15
Titres émis pendant l'exercice		
Réduction nb titres suite à réduction du Capital		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 420 380 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	198	198		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 552	232 552		
Dettes fiscales et sociales	123 264	123 264		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 680	37 680		
Produits constatés d'avance	26 687	26 687		
Total	420 380	420 380		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	21 072			



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	117 334
Banque - Intérêts courus à payer	198
Dettes provis. pr congés à payer	18 851
Personnel - autres charges à payer	4 702
Charges sociales s/congés à payer	7 405
Charges sociales - charges à payer	3 066
Charges fiscales s/congés à payer	373
Etat - autres charges à payer	12 118
Total	164 047

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	48 945		
Total	48 945		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	26 687		
Total	26 687		



20H40 PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 625 euros
58 Rue Brûle Maison - 59000 LILLE
493 091 102 RCS LILLE METROPOLE

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

"Certifié conforme"

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société 20H40 PRODUCTIONS Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **20H40 PRODUCTIONS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



e Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

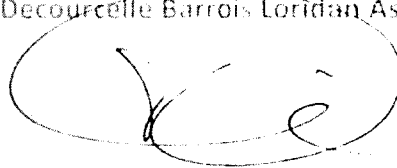
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la

date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

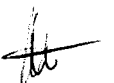
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 12 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
Decourcelle Barrois Loridan Associés

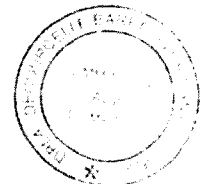
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'Loridan', enclosed within a hand-drawn oval.

François Loridan
Associé

A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page, consisting of a few stylized, overlapping lines.

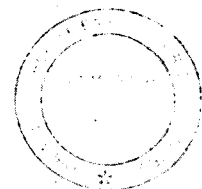
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 025	7 783	1 243	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 620	8 620		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	16 284	14 392	1 892	
Autres immobilisations corporelles	35 374	31 173	4 201	5 894
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	300		300	300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	304		304	150
ACTIF IMMOBILISE	69 907	61 968	7 940	6 344
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	351 065	5 200	345 865	137 148
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	89 534		89 534	45 561
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 947		24 947	32 636
Autres créances	161 822		161 822	194 105
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	270 989	11 546	259 443	328 382
Disponibilités	463 829		463 829	683 881
Charges constatées d'avance	48 945		48 945	22 189
ACTIF CIRCULANT	1 411 131	16 746	1 394 385	1 443 902
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 481 039	78 714	1 402 325	1 450 245



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 625	7 625
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	763	763
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	483 260	310 192
Report à nouveau	467 293	467 293
Résultat de l'exercice	23 004	203 068
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	981 945	988 941
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	198	111
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédits	198	111
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	21 072	2 022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 552	164 142
Personnel	26 259	116 389
Organismes sociaux	42 479	96 243
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	42 035	40 959
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	12 491	
Dettes fiscales et sociales	123 264	253 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 608	41 439
Produits constatés d'avance	26 687	
DETTES	420 380	461 305
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 402 325	1 450 245



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 295 894	100,00	2 918 911	100,00	-623 017	-21,34
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 295 894	100,00	2 918 911	100,00	-623 017	-21,34
Production stockée						
Subventions d'exploitation	55 919	2,44	23 450	0,80	32 469	138,46
Autres produits	9 112	0,40	66 182	2,27	-57 070	-86,23
Total produits d'exploitation	2 360 925	102,83	3 008 543	103,07	-647 618	-21,53
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 602 409	69,79	1 933 309	66,23	-330 900	-17,12
Total	1 602 409	69,79	1 933 309	66,23	-330 900	-17,12
MARGE SUR M/SES & CHARGES EXTERNES	758 516	33,04	1 075 234	36,84	-316 718	-29,46
CHARGES						
Impôts, taxes et vers assim	17 375	0,76	16 902	0,58	473	2,80
Salaires et Traitements	438 822	19,11	431 121	14,77	7 701	1,79
Charges sociales	199 390	8,68	186 892	6,40	12 498	6,69
Amortissements et provisions	2 950	0,13	2 801	0,10	149	5,32
Autres charges	84 165	3,67	152 180	5,21	-68 015	-44,69
Total charges d'exploitation	2 345 112	102,14	2 723 206	93,30	-378 094	-13,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 813	0,69	285 337	9,78	-269 524	-94,46
Produits financiers	8 766	0,38			8 766	
Charges financières	11 546	0,50	128		11 418	NS
Résultat financier	-2 780	-0,12	-128		-2 652	NS
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	13 033	0,57	285 209	9,77	-272 176	-95,43
Produits exceptionnels	910	0,04			910	
Charges exceptionnelles	591	0,03	1 814	0,06	-1 223	-67,41
Résultat exceptionnel	319	0,01	-1 814	-0,06	2 133	-117,67
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-9 652	-0,42	80 327	2,75	-89 979	-112,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 004	1,00	203 068	6,96	-180 064	-88,67



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 20H40 PRODUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 402 325 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 23 004 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

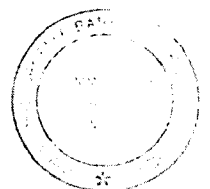
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 840 euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

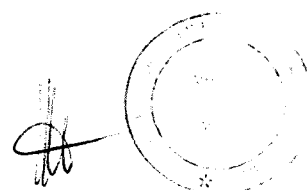


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 250	1 395		17 645
Immobilisations incorporelles	16 250	1 395		17 645
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 316	1 968		16 284
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 596	1 029		28 625
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	48 661	2 997		51 658
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300			300
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	150	154		304
Immobilisations financières	450	154		604
ACTIF IMMOBILISE	65 361	4 546		69 907



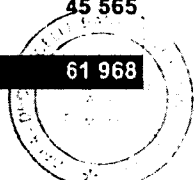

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 395	2 997	154	4 546
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 395	2 997	154	4 546
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 250	152		16 403
Immobilisations incorporelles	16 250	152		16 403
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 316	75		14 392
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 703	2 722		24 425
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 768	2 797		45 565
ACTIF IMMOBILISE	59 018	2 950		61 968



[Signature]



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 676 618 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

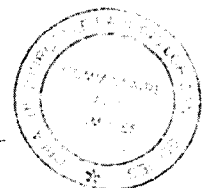
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif Immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	304		304
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	351 065	351 065	
Autres	276 304	276 304	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	48 945	48 945	
Total	676 618	676 314	304

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	90 927
Total	90 927



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 625,00 euro décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15
Titres émis pendant l'exercice		
Réduction nb titres suite à réduction du Capital		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 420 380 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

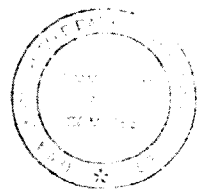
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	198	198		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 552	232 552		
Dettes fiscales et sociales	123 264	123 264		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 680	37 680		
Produits constatés d'avance	26 687	26 687		
Total	420 380	420 380		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

21 072




Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	117 334
Banque - Intérêts courus à payer	198
Dettes provis. pr congés à payer	18 851
Personnel - autres charges à payer	4 702
Charges sociales s/congés à payer	7 405
Charges sociales - charges à payer	3 066
Charges fiscales s/congés à payer	373
Etat - autres charges à payer	12 118
Total	164 047

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	48 945		
Total	48 945		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	26 687		
Total	26 687		




20H40 PRODUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 625.00 €
Siège social : 58 rue Brûle Maison
59000 LILLE
493 091 102 RCS LILLE METROPOLE



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport général du Commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, prennent en charge la somme de 12.137 euros au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 23.004,07 euros, de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau » 23.004,07 euros

Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à 490.296,99 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'au cours des trois derniers exercices de la société la distribution des dividendes a été la suivante :

Exercice clos le 31 Décembre 2017 :
30.000 euros soit 60 € par titre
Dividende éligible à l'abattement de 40% : 30.000 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2016 : Néant.

Exercice clos le 31 Décembre 2015 : Néant.

Certifié conforme

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

20H40 PRODUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 7.625 €
Siège social : 58 rue Brûle Maison
59000 LILLE
493 091 102 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF,
Le TRENTE JUIN,
A 10 HEURES,

Les associés de la société 20H40 PRODUCTIONS, société par actions simplifiée au capital de 7.625 euros, divisé en 500 actions de 15,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Antoine REMILLIEUX, propriétaire de	167 actions
- Monsieur Bruno LANDRIEU, propriétaire de	167 actions
- Monsieur Guy MARSEGUERRA, propriétaire de	91 actions
- Monsieur François MARSEGUERRA, propriétaire de	50 actions
- Monsieur Gérard SIBELLE, propriétaire de	25 actions

soit un total de 500 actions
sur les cinq cents (500) actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine REMILLIEUX, Président associé.

Le Cabinet DECOURCELLE BARROIS LORIDAN ASSOCIES, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des associés et du Commissaire aux comptes,
- Le rapport du Président sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Certifié conforme



Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance et du Commissaire aux comptes sur les opérations et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Approbation des comptes, des charges non déductibles et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport général du Commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, prennent en charge la somme de 12.137 euros au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 23.004,07 euros, de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau »	23.004,07 euros
Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à	490.296,99 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'au cours des trois derniers exercices de la société la distribution des dividendes a été la suivante :

Exercice clos le 31 Décembre 2017 :
30.000 euros soit 60 € par titre
Dividende éligible à l'abattement de 40% : 30.000 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2016 : Néant.

Exercice clos le 31 Décembre 2015 : Néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.